

COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2018

Convocation du : 11/01/2018

PRESENTS:MM.CHEBELIN.COMBRET.LAGARDE.MORATONA.MOURE.RA
LIERE.SANS.SARTHOU.

ABSENTS / EXCUSES : B.GELIS (procuration à JP.COMBRET)- C.BABOT
(procuration à T.CHEBELIN) – I.CAUBET (procuration à D.GASC) P.DELIEGE- F.VENNEL

Madame Nicole SANS a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- Confirmation du rejet de la décision du conseil communautaire relative à la notification de l'attribution de compensation en sa séance du 12 décembre 2017 et du rapport CLECT en sa séance du 20/09/2017 et choix de l'avocat.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire souhaite la bonne année à toute l'équipe municipale.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22/12/2017 : approuvé à l'unanimité.

Confirmation du rejet de la décision du conseil communautaire relative à la notification de l'attribution de compensation en sa séance du 12 décembre 2017 et du rapport CLECT en sa séance du 20/09/2017 et choix de l'avocat.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de ratifier les deux précédentes délibérations de la commune concernant le vote contre le rapport CLECT du 01/12/2017 et l'attribution de compensation du 22/12/2017, notifiée par le Muretain Agglo.

Il explique que la commune avance par voie judiciaire via un déferé préfectoral, après avoir pris langue avec un avocat spécialisé dans les collectivités territoriales, Maître Sacha BRIAND, avec une mutualisation des ex communes de la CCRCSA, excepté Sabonnères. Grace à cet effet de groupe, le coût des honoraires sera moindre.

La délibération proposée ce jour, confortera les deux précédentes, pour amorcer cette procédure. Nous allons préciser que nous votons contre la délibération du Muretain Agglo, ce qui n'était pas inscrit dans nos précédentes délibérations.

Selon la procédure, un courrier sollicitant un déferé préfectoral en vue d'une annulation, sera adressé au Préfet afin qu'il annule les délibérations du conseil communautaire en date du 12/12/2017.

Dès lors que le Muretain Agglo s'y refuserait, nous engagerions une procédure devant le Tribunal Administratif.

Monsieur le Maire précise que les autres communes de l'ex CCRCSA concernées ont déjà votées.

Monsieur le Maire ajoute que Madame le Sous-Préfet a adressé un courrier au Président, André MANDEMENT, et que ce dernier a proposé un rendez-vous avec les Maires de l'ex CCRCSA concernés lundi 22/01/2108 à 15h00.

Thierry CHEBELIN souligne que les 26 communes du Muretain Agglo peuvent avoir la volonté de demander une révision de leur AC également.

Monsieur le Maire répond que nous sommes les seuls à avoir voté contre les montants d'AC notifiées.

Thierry CHEBELIN demande si nous avons une idée des honoraires de l'avocat ?

Monsieur le Maire lui répond que nous sommes dans l'attente du coût, mais que de toute façon nous devons se plier à ses honoraires.

Thierry CHEBELIN demande à ce que Monsieur le Maire soit vigilant sur la clé de répartition des coûts, que cela ne soit pas au prorata des habitants, mais à 1/5^{ème} selon le nombre de commune.

Daniel RALIERE propose que Monsieur le Maire ne soit pas seul au rendez-vous de lundi, mais accompagné du 1^{er} adjoint, Jean-Pierre COMBRET.

Monsieur le Maire y est favorable.

Ceci étant dit, il est procédé au vote de la délibération selon modèle adressé par l'avocat.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Autorisation au Maire pour une demande de subvention à l'Etat : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) suite au sinistre école et autorisation au Maire pour une demande de subvention au Conseil Départemental suite au sinistre école

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion de ce lundi avec le bureau d'étude GARDET, nous avons un chiffrage approximatif pour les travaux de réparation du toit de l'école.

Nous pouvons donc demander des aides, notamment à la Préfecture et au Conseil Départemental, et propose avoir l'autorisation du conseil municipal pour pouvoir approcher toutes instances pour demander des subventions.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Monsieur le Maire revient sur la réunion du lundi 22/01 avec le bureau d'étude GARDET, qui analyse les réparations pour un montant approximatif de 98 970 euros.

Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaite faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, de la Préfecture dans le cadre de la DETR, qu'il souhaite également approcher Monique IBORRA pour appuyer ces demandes.

Il explique que la suite de la procédure peut être engagée, à savoir, faire un appel d'offre et peut

être demande de souscriptions aux communes aux alentours.

Monsieur le Maire rapporte ce qu'a expliqué M.GARDET, qu'il préconise la dépose de la couverture tuile, avec un système d'élingage de la charpente et travail sur site des fermettes et endroits dégradés en élémentaire et maternelle.

Deux problématiques sont soulevées :

- Vu le changement de température sur la région, un choc peut générer la fragilité de la structure, mais avec son système de réparation il y aura suffisamment de tuiles chatières.
- Demande de mise en place de pare pluie, mais cela peut hypothéquer l'aération du bâtiment. Monsieur GARDET a précisé que dans la région, ces dégradations sont relativement fréquentes eu égard aux aléas climatiques.

Il a été précisé également que les normes de construction d'aujourd'hui ne sont pas différentes de celle d'avant.

Monsieur GARDET a proposé un cahier des charges, avec la possibilité de changer toute la charpente, ce qui a priori ne reviendrait pas plus cher.

Brigitte LAGARDE répond que le pare pluie est aujourd'hui obligatoire, selon les nouvelles normes.

Thierry CHEBELIN répond que la question a été abordée lors de la réunion, et que le Bureau d'étude dit que ce n'est pas utile.

Monsieur le Maire explique la planification envisagée pour une réouverture souhaitée de l'école en septembre 2018, avec la fin des Tavaux en juillet, pour avoir une marge en cas de difficultés.

Brigitte LAGARDE, demande un contrôle des murs lors du soulèvement e de la charpente par le Bureau de Contrôle.

Monsieur le Maire précise que le Bureau d'étude fera le suivi de chantier, et rappelle que le bureau d'étude et le bureau de contrôle sont différents.

La séance levée à 20h.